



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**

*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

**COMMUNE RURALE AMPASIMADINIKI MANAMBOLO**

District de Toamasina II

REGION ATSINANANA

## Avis de Consultation Ouverte

N° 13/CR/AMP/25

1. Le **COMMUNE RURALE AMPASIMADINIKI MANAMBOLO** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Fourniture et livraison des 10 bidons d'huile alimentaire de 20 litres et 15 sacs de 50kg de riz pour les personnes âgées dans la commune rurale Ampasimadinika Manambolo** ". Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Potter N2 Bureau de la Commune rurale Ampasimadinika Manambolo**

Rue :

Etage / Numéro de Bureau : **Potter N2**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré Potter N2 Bureau de la Commune rurale Ampasimadinika Manambolo et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Régisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés). Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **Potter N2 Bureau de la Commune rurale Ampasimadinika Manambolo** au plus tard le **26/12/2025 à 09 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à ..... Le 15/12/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics